mon, conseiller de préfecture, Carron, conseiller général, Courmont, conseiller d'arrondissement, Landouzy et Baige majors.

Le déjeuner, comme la veille, a été servi par M. Duperre et comme la veille aussi il a été trouvé excellent.

M. Scalabre, président du cercle des officiers, a invité les membres de la commission à s'arrêter au siège du cercle, café Marafin-Delvoye. On nous assurait que ces Messieurs avaient accepté et qu'ils ont en quelque sorte fait l'inauguration officielle du cercle avant de repartir pour Lille.

Une quasi-centenaire. — Dimanche s'est éteinte, aux Petites-Sœurs des Pauvres, rue de Lille, Rosalie Debuigne, née à Halluin en 1792. C'était, croyons-nous, la doyenne d'âge de Tourcoing. Ses facultés ne s'étaient un peu affaiblies que depuis quelques mois, mais elle était restée valide jusqu'à la fin.

C'était l'aïeule des deux agents Maertens.

Une brutale agression. — Ce n'est pas une rixe, mais bien un acte d'inqualifiable brutalité, dont a été victime M. Honoré Wilmot, lundi à 11 heures 1/2, de la part d'un conscrit, qui, pense-t-on, a cru se sauver en donnant un faux-nom, mais qu'on retrouvera sans aucune peine en compulsant la liste de la classe du Canton-Sud.

M. Honoré était occupé à peindre sa porte, quand ledit conscrit passa près de lui en vociférant force injures, surtout contre les prêtres. M. Honoré lui dit simplement : « Pourquoi cries-tu ainsi ? Ils ne t'ont rien fait. » Le conscrit bondit sur lui et lui porta un coup de pied qui lui cassa net le tibia et le péroné. M. Wilmot, ne se doutant pas que sa jambe était fracturée, voulut s'avancer pour repousser son agresseur : C'est alors que, s'affaissant sur lui-même, les os brisés perçèrent les chairs, et sortirent de plusieurs centimètres.

La réduction a été heureusement opérée peu de temps après et le médecin, en visitant le malade le lendemain a pu constater que tout était parfaitement en place. Mais le blessé a horriblement souffert et souffre encore beaucoup.

Une jeune voleuse. — Mardi avant-midi, Marie Delplanque, âgée de 13 ans, née à Doullens (Somme), demeurant au Hallot, était allée chercher un pain chez M. Dumortier-Chausse, rue des Carliers. Elle avait vu la dame de la maison prendre la clef dans un tiroir du comptoir et la remettre au même endroit. Madame Dumortier était ensuite passée dans sa cuisine. Marie Delplanque profita du moment, et, en un tour de main, elle eut rouvert et refermé le tiroir, pris une pièce de 5 fr. et une de 1 franc et remis la clef à sa place.

Elle sortait du comptoir juste au moment où entrait un consommateur. La petite voleuse fila aussitôt. Madame Dumortier avertie de ce qui venait de se passer, vérifia sa caisse et reconnut qu'effectivement elle avait été volée.

Une heure plus tard elle aperçut sa voleuse qui passait en face de chez elle comme si de rien n'était. Elle l'arrêta en menaçant de la conduire à la prison si elle ne lui rendait pas aussitôt son argent. La petite coquine avoua aussitôt.

Elle conduisit madame Dumortier à la maison de ses parents. Elle avait caché la pièce de 5 fr. près du puits et elle retira de sa poche la pièce de 1 fr. Elle fit serment qu'elle n'avait pas pris plus.

Le garde Delnatte l'arrêta vers 1 heure de l'après-midi. Elle sera conduite aujourd'hui à Lille.

LILLE

Les délégués des syndicats et groupes du parti ouvrier se présenteront le jeudi 1er mai, à midi, à la préfecture pour mettre en demeure les pouvoirs publics de réduire la journée de travail à huit heures et de réaliser les autres réformes réclamées par le Congrès international de Paris.

Ce même jour, à deux heures de l'après-midi, estaminet Delcourt, et à 8 heures du soir, Salon central, réunions publiques dans lesquelles la délégation rendra compte de son mandat et où sera *confirmé* le pacte de fraternité scellé l'année dernière à Paris entre les prolétaires du monde entier.

Le travail des enfants et des femmes. — La chambre de commerce de Lille, dans une de ses dernières séances, a examiné les modifications apportées par le Sénat, à la rédaction du nouveau projet de loi sur le travail des enfants et des filles mineures.

Elle s'est prononcée d'une façon absolue pour l'interdiction du travail de nuit et se plaçant au point de vue moral et humanitaire, elle a en outre émis le vœu que cette interdiction fût étendue aux femmes de tout âge.

Copie de sa délibération a été adressée à M. le ministre du commerce et de l'industrie et aux membres de la commission parlementaire.

Un anniversaire. — Mardi matin, une messe extraordinaire a été chantée dans l'église de la Madeleine, pour le repos de l'âme de l'abbé Saladin, le curé de la paroisse, qui fut massacré le 29 avril 1792, et dont M. Desmarchelier a publié l'an dernier l'intéressante biographie.

M. l'abbé Fremeaux, doyen de la Madeleine, a célébré le saint sacrifice au maître-autel, tenant à rendre lui-même ce pieux hommage à la mémoire de son vénéré prédécesseur.

Cette touchante cérémonie se renouvellera désormais tous les ans.

Il est question de poser dans l'église de la Madeleine une plaque commémorative, destinée à perpétuer le souvenir de l'abbé Saladin.

Les transmissions téléphoniques à grande distance. — La commission chargée par l'administration des postes et télégraphes d'étudier les procédés techniques de la téléphonie avait mis au concours un appareil destiné aux transmissions à grande distance et d'abonné à abonné.

Vingt modèles ont été présentés et expérimentés sur double ligne de Paris à Bruxelles, d'une longueur de 678 kilomètres. Un de ces appareils a été jugé bon. On sait que la difficulté et la cherté des longs parcours tient à la nécessité d'employer des fils d'un très gros diamètre; le nouveau système emploierait des fils beaucoup plus minces qui permettraient de réaliser sur le parcours de Paris à Marseille, par exemple une économie de 125.000 kilogrammes de cuivre.

Le directeur des postes et télégraphes aurait l'intention d'expérimenter à Paris, Marseille et *Lille* cinquante de ces appareils.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Masse-Meurisse, brasseur à Lille.

Sport. — Voici les résultats du concours de tir aux pigeons du *Jardin botanique*, à Saint-Maurice-Lille, du dimanche 27 avril :

1er prix, Dafremont; 2e, Hochedez; 3e, Poignon; 4e, Vital; 5e, Delattre; 6e, Jean; 7e, Josse; 8e, Mollet; 9e, Léon Wirth; 10e, Drufant; 11e, François; 12e, Loonis; 13e, Stien; 14e, Marguery; 15e, Verbeylen.

CONCERTS & SPECTACLES

COSMORAMA, 24, rue de la Gare, Roubaix. Du 27 avril au 3 mai, *Les bords du Rhin*. 50 centimes. 44581

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 29 avril

Accident à Tourcoing. — Arrêt.

La Cour réforme le jugement du tribunal de Lille qui a rejeté l'enquête sollicitée par la victime, dans l'affaire Cozyns contre MM. Vanzeveren frères et Cie. Elle admet cette enquête sur les faits offerts en preuve en 1re instance, avec cette addition que le cocher Wicart avait l'habitude de faire descendre ou monter le jeune Cozyns pendant la marche de la voiture.

Les témoins seront entendus par un magistrat de Lille, délégué à cet effet. La première chambre, de la Cour, après cette mesure d'instruction statuera définitivement sur la demande d'indemnité.

CONSEIL DE GUERRE, SÉANT A LILLE

Séance du lundi 29 avril

Jean-Antoine Lasserre, cavalier de 2e classe au 21e régiment de dragons. — Désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets. — Trois ans de prison. — Défenseur : Me Gervais.

— Joseph-Henri Libbrecht, soldat au 84e de ligne. Ivresse manifeste et publique (2e récidive). — Un mois de prison et 300 francs d'amende remplacée par un mois de prison. — Défenseur : Me Cointrelle.

— Auguste Dujardin, soldat au 8e de ligne. — Désertion à l'intérieur en temps de paix. — Deux ans de prison. — Défenseur Me Cointrelle.

— Pierre Lehnoff, soldat au 110e de ligne. — Abandon de son poste étant de garde et désertion à l'étranger en temps de paix avec emport d'effets. — Trois ans de travaux publics. — Défenseur : Me Cointrelle.

— Henri-Léon Cattiaux, soldat réserviste de la classe de 1870, du recrutement de Lille. — Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée. — Un mois de prison. — Défenseur : Me Cointrelle.

Tribunal de commerce de Tourcoing

Audience du 29 avril

Présidence de M. Jules Desurmont

Retention et revendication

Le Tribunal statue aujourd'hui sur une cause identique à celles pour lesquelles nous avons déjà signalé sa décision, c'est-à-dire qu'il consacre de nouveau le principe du droit de revendication pour le vendeur d'une marchandise déposée à la Condition publique. Le tribunal a cependant ajouté un considérant bon à signaler : à savoir que si on admettait l'assimilation du bureau de conditionnement au magasin de l'acheteur, on serait amené à prétendre que la vérification de la marchandise devrait se faire au conditionnement, ce qui est contraire aux usages de la place.

Question de compétence

Une exception d'incompétence est soulevée à propos d'un litige survenu entre un patron et un contre-maître de teinture. Les difficultés sont de nature telle qu'elles ont amené le patron à demander à justice le paiement du dédit pour résiliation avant terme de la convention passée avec leur contremaître.

MM. Vanzeveren frères et Cie, teinturiers, avaient donc assigné à ces fins M. Vandistate leur contremaître de teinture.

Celui-ci excipe de l'incompétence *ratione materiæ*, et dit que le litige ressort du conseil des prud'hommes. Il invoque un arrêt de la cour de Douai du 14 février 1843 aux termes duquel tous ceux qui travaillent manuellement, même les contre-maîtres, sont justifiables du conseil des prud'hommes.

MM. Vanzeveren frères et Cie justifient leur procédure, en s'appuyant sur l'article 634 du code de commerce qui attribue aux tribunaux de commerce la connaissance des actions contre les commis des marchands. On ne peut, dans les conditions du contrat, considérer M. Vandistate comme un ouvrier ou comme un contre-maître se livrant à un travail manuel, mais il s'agit plutôt d'un directeur de fabrication c'est-à-dire d'un employé dont les fonctions consistent à surveiller et à diriger les travaux. Or, l'arrêt de Douai de 1843 était bien une distinction en attribuant la juridiction du conseil des prud'hommes à tous ceux qui *travaillent manuellement*. D'ailleurs la compétence du Tribunal de commerce se justifie aussi par l'importance des appointements et du dédit prévu en cas de résiliation.

MM. Vanzeveren demandent donc au Tribunal de retenir l'affaire pour être plaidée au fond.

La cause est mise en délibéré.

NOTES DE VOYAGE D'UN HUSSARD

Le comte de Pontevès-Sabran, capitaine commandant au 1er hussards, vient d'écrire le livre de son dernier voyage en Asie.

Déjà, il avait publié un volume de voyages, dont le style vif et l'allure toute militaire ont assuré le succès. Ce nouveau récit conserve les mêmes qualités que le premier et prend une forme littéraire qui assurera définitivement à l'auteur une bonne place parmi nos bons écrivains.

Gentilhomme de vieille race, officier des plus distingués, causeur spirituel et recherché, il semble que le comte de Pontevès ait voulu satisfaire toutes les nobles ambitions qu'un homme puisse avoir, et nous ne serons point étonnés d'apprendre qu'il est quelque peu artiste et musicien.

Nous n'avons pas à apprendre à nos lecteurs ce qu'est un *raid*. Ils savent que ces longues expéditions à cheval sont un des sports favoris de l'armée anglaise, et que plusieurs officiers de cette armée se sont rendus célèbres par ces courses folles dans l'inconnu.

Le volume du comte de Pontevès a paru mercredi, à la librairie Calman Lévy. Il nous faut en donner, ici, quelques extraits, pour que nos lecteurs puissent juger de cette verve piquante et de cette manière primesautière de décrire les choses.

« Le voyageur a traversé la Caspienne. Il est, au moment où nous citons son récit, dans les monts Gulistan, frontière du Khoraçan :

« Nous descendons l'Atrek par une vallée qui va de plus en plus en se rétrécissant, et se termine brusquement en un défilé rocheux très étroit, une vraie brèche, orientée sud-nord.

» Nous suivons alors le cours même du fleuve, qui, zigzaguant sans cesse, galope entre deux murailles sans cesse tourmentées, raides, luisantes et grises en quelques points, en d'autres mordorées, éclatées, fouillées, formant comme une cathédrale gothique, avec des clochetons, des tours, des flèches, des jubés et des gargouilles de toutes grimaces, d'où bavent de grandes mousses et où courent les vertes guirlandes des lierres gigantesques.

» Les orgues de cette monstrueuse basilique sont tenues par le tonnerre, et magistralement ! je vous l'affirme.

» Et, tandis qu'au travers des abats d'eau son fracas roule mille fois répercuté, d'immenses éclairs sabrent si violemment l'espace de leurs lames de feu que parfois nos chevaux éblouis s'arrêtent court, refusant d'avancer.

» Neuf fois nous traversons ainsi l'Atreck, heureusement plus vident une profond, et à chaque détour de ce fleuve, aussi capricieux que le Méandre, l'orage redouble de violence. Puis, les ondes s'espacant, nous distinguons des failles indéfiniment hautes aux cassures desquelles des cascades mettent leur poudre d'argent et où s'accrochent des nuages irisés qui semblent des touffes de fleurs inconnues. Enfin, au tournant d'un coude plus violent, le soleil nous attend, superbe, réconfortant, presque chaud, pendant que, dans le couloir laissé derrière nous, la pluie reprend avec une nouvelle intensité.

» Maintenant, un ciel splendide étend, au-dessus de la nouvelle gorge que nous suivons, une large déchirure de satin bleu où des aigles tiennent leurs majestueuses assises, si haut qu'on dirait des hirondelles.

» Finalement, après avoir franchi je ne sais combien de crêtes successives, nous atteignons, à l'altitude de neuf cents mètres, un éperon rocheux extrêmement étroit, où un spectacle inoubliable nous attend.

» A notre droite et à notre gauche fuient, s'étayant les uns les autres en un raccourci saisissant, les mille sommets neigeux des monts Gulistan enchâssés d'outremer; à nos pieds, un grand désordres de collines vertes monte jusqu'à nous; et au delà, jusqu'au plus loin où notre vue peut atteindre, la plus colossale des plaines du globe, l'Asie centrale tout entière, étend au soleil son immensité fauve, meirée de soufre et de lilas, sans une ride, sans une vague, sans une ombre, comme un tapis où l'on aurait jeté une marguerite.

» Cette marguerite est Askâbad.

» Avec cela, le soleil est si brillant et l'air si pur que nous distinguons parfaitement nos troïkas, qui nous attendent tout en bas, droit devant nous à deux kilomètres environ. Certainement les Hébreux, en contemplant la terre promise du haut du mont Nébo, ne se sentirent pas plus de joie au cœur que nous n'en avons présentement au nôtre !

» D'ailleurs, il nous semble qu'autour de nous tout aide à notre allégresse.

» Les collines, de moins en moins effilanquées, se couvrent d'une épaisse fourrure verte, où nous nous laissons glisser parmi les gerbes d'eremurus, qui nous grisent de leur parfum suave et violent, comme celui des tubéreuses ; les alouettes, qui nous avaient abandonnés, reprennent de tous côtés, avec d'autres encore, leurs volètements et leurs roulades.

» Toutes ces gaietés nous font perdre de vue nos voitures. Bientôt nous les joignons et, laissant nos montures, nous parlons au galop vers Askâbad, où nous arrivons sans autre incident.

» Notre chevauchée de quinze cents kilomètres à travers Perse et Khoraçan est un fait accompli. »

Nous n'ajouterons aucun commentaire à ces extraits. Ils montrent assez le style et l'homme.

NORD

Armentières. — Aucune réunion publique n'a été tenue dans notre ville depuis dimanche. L'opinion générale est que la manifestation échouera, on se bornera à une simple démarche faite à l'hôtel de ville par une délégation d'ouvriers. Quoi qu'il en soit, comme il en avait été décidé dans la réunion du 27 avril tous les patrons ont reçu une lettre réclamant le chômage pour le 1er mai.

Houplines. — Mardi matin vers 6 heures, le préposé des douanes Gouin de la brigade d'Armentières, se trouvant en tournée derrière la filature de MM. Ireland frères à Houplines, attaqua deux fraudeurs qui à sa vue rebroussèrent chemin vers la Belgique. L'un d'eux sans avoir abandonné sa charge qu'il portait sur le dos se jeta résolument dans la Lys qu'il traversa à la nage.

En ce moment, le nommé Goupez, autre fraudeur qui se trouvait sur les lieux, alla prendre un paletot que son camarade avait déposé au bord de la rivière. Gouin se mit aussitôt à sa poursuite, mais à un moment donné, il se retourna brusquement et menaça de son revolver le préposé qui s'arma à son tour et fit feu. Le fraudeur eut la cuisse droite traversée par la balle que l'on a retrouvée dans la poche de son veston. La blessure n'offre pas de gravité.

Attiches. — Les habitants d'Attiches viennent de faire une bien touchante manifestation en l'honneur du regretté M. Léon Maurice, ancien député du Nord et ancien maire d'Attiches.

Sur l'initiative des conseillers municipaux strictement limitée à la commune une souscription a été ouverte à l'effet d'ériger dans l'église du village une pierre commémorative qui conservera le souvenir de M. Léon Maurice et de ses bienfaits. Cette souscription a donné un total de 840 francs.

Elections municipales d'Anzin. — Des élections municipales ont eu lieu dimanche pour le remplacement des sept conseillers municipaux démissionnaires, MM. Cambier, Gérard, Guillain, Malissard, Quenon, Quinet et Tharsyle-Jenard.

Les conseillers démissionnaires se représentaient, sauf MM. Guillain et Tharsyle-Jenart qui avaient décliné toute candidature pour motifs d'ordres divers.

M. Broudehoux et M. Martin, ancien conseiller municipal, avaient accepté de faire partie de la liste des conseillers démissionnaires.

Deux autres listes ont paru au dernier moment.

Voici les résultats de cette élection, qui renvoie siéger au conseil les conseillers démissionnaires :

C'est, il ne faut pas se le dissimuler, un échec pour la majorité municipale actuelle d'Anzin.

Inscrits : 2,420. — Votants : 1,895. — MM. Broudehoux, 847 voix, élu; Cambier, 835 voix, élu; Gérard, 854 voix, élu; Malissard, 830 voix, élu; Martin, 844 voix, élu; Quenon, 835 voix, élu; Quinet, 794 voix, élu.

Ont ensuite obtenu :

MM. Léopold Jacquemin, 459 voix ; Potier-Desse, médecin, 450 ; Tarsyle Richir, dessinateur, 448; Désiré Lepin, chaudronnier, 429 ; Eugène Quiquimpois, industriel, 424 ; Emile Dussort, négociant, 424 ; Cyprien Pasquier, propriétaire, 417.

Enfin les candidats d'une troisième liste ont obtenu une centaine de voix.

Une grave affaire agite en ce moment la garnison et une partie de la ville du Quesnoy.

Samedi dernier en faisant l'inventaire des magasins d'habillement du 145e, on constata l'absence de trente mètres de galons d'or, représentant une valeur de 150 francs. Le sergent d'habillement, aussitôt interrogé, s'avoua l'auteur de la soustraction et dit avoir vendu ce galon à un marchand colporteur.

Une perquisition opérée néanmoins chez un sieur R..., cabaretier, amena la découverte d'un tapis de *pied* que la dame R... déclara lui avoir été donné par un sergent du même bataillon.

Ces deux sous-officiers, des rengagés, ont été immédiatement arrêtés et vont être déférés au conseil de guerre : l'un d'eux devait se marier sous peu avec une jeune veuve du Quesnoy.

Cysoing. — Un facteur veinard, c'est M. Delenet, de Templeuve (France). Lundi il trouvait au hameau de la Caillière un cheval attelé à un cabriolet, complètement veuf de conducteur.

Le brave facteur, profitant de l'aubaine, monta dans le cabriolet et continua sa tournée.

Ce ne fut qu'en arrivant à Genech qu'il retrouva le propriétaire, M. Deroubaix, docteur à Frétin, qui était à la recherche de son cheval.

— Les préposés des douanes de Mouchou ont mis en état d'arrestation un jeune homme de Valenciennes, du nom d'Auguste Lefebvre, sur lequel ils ont saisi une certaine quantité de tabac étranger.

La grève de vefriers à Dorignies. — Les « gamins » ont repris leur travail et on peut considérer la grève comme terminée.

Sport. — Les courses de Valenciennes auront lieu sur l'hippodrome de Vicq le dimanche 20 juillet prochain.

UN TERRIBLE ACCIDENT A RŒUX

Cinq victimes. — Deux morts

Un épouvantable accident a jeté la consternation dans la paisible commune de Rœux.

En effet, vers six heures du soir, le bruit se répandait par tout le village qu'une explosion s'était produite dans la fabrique de produits chimiques de M. Lesage, qui se trouve située à proximité de la gare.

On acquit bientôt la certitude qu'il n'y avait pas eu d'explosion, mais que l'on se trouvait en présence d'une de ces sortes d'accidents dont les causes sont des plus terribles dans les fabriques de produits chimiques, par suite de dégagements de certains acides dangereux qui empoisonnent l'air et asphyxient toutes les personnes qui se trouvent enfermées dans les chambres de laboratoire ou caves servant de magasins.

C'est ce qui est arrivé lundi à l'usine de M. Lesage.

Deux ouvriers maçons étaient occupés à faire des réparations dans une cave. Ils venaient de démolir un quartier de mur; tout à coup une fissure se produisit et il se dégagea une grande quantité d'hydrogène sulfuré.

Ces deux ouvriers pressentant un danger, voulurent s'enfuir, mais ils tombèrent en route à demi asphyxiés et restèrent ainsi longtemps la figure dans la boue et respirant à peine.

C'est à cette boue même qu'ils durent leur salut, car l'hydrogène, en se dégageant, gagna les voûtes de la cave. Quant aux malheureux, malgré tous leurs efforts, ils ne purent sortir de l'endroit où ils se trouvaient.

Ce n'est que quelques instants plus tard qu'un ouvrier de l'usine, ami de l'un des maçons, se rendit à l'orifice de la cave et le hêla.

Ne recevant pas de réponse, il résolut de descendre pour se rendre compte de ce qui se passait : mais il était à peine au fond de la cave, qu'à son tour il tomba le visage contre terre et mourut asphyxié.

Un autre ouvrier, ami du précédent, voulut descendre à la cave pour lui porter secours, mais il subit le même sort.

Un troisième, n'écoutant que son courage, et bravant le danger, aidé de plusieurs autres ouvriers à qui l'alarme avait été donnée, descendit à son tour dans la cave au moyen d'une corde, et fut assez heureux de résister à l'asphyxie.

Il remonta successivement les corps de ses infortunés compagnons. Arrivés en plein air, les deux maçons étaient dans un état lamentable et respiraient à peine.

Quant aux deux autres, tous les secours furent inutiles, l'asphyxie avait achevé son œuvre.

On ne saurait dépeindre l'émotion qui subitement gagna toutes les personnes présentes à ce terrible et émouvant sauvetage.

Nous regrettons de de pouvoir encore donner le nom du courageux héros qui lui aussi était à demi asphyxié.

Les premiers soins furent prodigués aux trois malheureux ouvriers par M. Wartel, étudiant en médecine et un des plus brillants élèves des facultés catholiques, de passage à cet endroit.

Un autre médecin, M. Carpentier, médecin à Fampoux, qui avait été mandé en toute hâte, arriva à son tour et prodigua ses soins les plus empressés aux trois ouvriers, aujourd'hui hors de danger, mais dont l'état est cependant très grave.

La gendarmerie de Vitry, prévenue, s'est aussitôt rendue sur les lieux du sinistre et a ouvert son enquête.

Les deux malheureux asphyxiés laissent ensemble douze enfants; l'un en a sept et l'autre cinq.

PAS-DE-CALAIS

Disparition d'un facteur des postes à Lens. — Samedi soir, M. Victor Piéron, fabricant de sucres et maire d'Pvion, remettait à Louis Bailly, facteur des postes, desservant cette commune, une somme de deux mille francs, composée de pièces d'or et d'argent, pour être échangée dans l'une des banques ou maisons de commerce de Lens contre deux billets de la banque de France. Ce facteur fit l'échange commandé, mais il ne remit pas à M. Piéron les billets qu'il attend toujours. Bailly n'a pas pris son service hier matin, et on l'a vu partir par le premier train du matin se dirigeant vers Don-Sainghin, en compagnie du courrier convoyeur qui dessert cette ligne. D'autres détournements ont été constatés dimanche par l'administration des postes.

D'actives recherches sont faites. Il sera facile à la police de retrouver cet agent, à qui il manque un bras, ce qui rend son signalement très facile. Bailly était bien noté et jouissait dans Avion de la plus entière confiance des habitants. Il s'est marié récemment et est père d'un enfant.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille J. THOMAS-LECLERCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Célestine NYS, veuve de M. Louis LECLERCQ, décédée à Roubaix, le 29 avril 1890, dans sa 67e année administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 1er mai, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 2 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Blanchemaille, 186.

Les amis et connaissances de la famille Louis BEAUSIRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-François BEAUSIRE, décédé à Roubaix, le 30 avril 1890, dans sa 86e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 3 mai, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Tuilerie, 26.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 1er mai 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Charles MOLINIER, époux de Dame Coline TROUPEAUX, décédé à Roubaix, le 27 mars 1890, à l'âge de 49 ans, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

« **PIERRE DE ROUBAIX,** » le drame de M. Charles Buet, qui vient d'être joué à l'Hippodrôme, est en vente à l'imprimerie du *Journal de Roubaix*, au prix de un franc.

FAITS DIVERS

Le puits le plus profond. — Dans un but scientifique, on se propose, à Londres, de creuser un puits plus profond qu'aucun de ceux qui existent. Les visiteurs y seraient admis, et au niveau des différentes couches géologiques, on établirait des vitrines renfermant des échantillons, des fossiles, des roches caractérisant ces couches, des notes et des tableaux indicatifs. Ce serait la contre-partie des tours de 300, 460, 500 mètres construites ou en projet, et suivant nous, une œuvre bien autrement intéressante ; mais on ne saurait se dissimuler les difficultés à vaincre pour atteindre la profondeur qui donnerait une véritable valeur à une entreprise de ce genre.

L'humidité et le pouvoir éclairant du gaz. — La question de savoir si l'humidité exerce une influence quelconque sur le pouvoir éclairant du gaz, a été rarement traitée. On a bien souvent observé ce fait, que les becs de gaz paraissaient éclairer moins bien lorsque l'air était plus ou moins chargé d'humidité, et on aurait même avancé, à cette constatation, qu'à l'usine productive le gaz ne possédait pas le titre voulu.

Des expériences très sérieuses viennent d'être faites avec des becs brûlant dans un air sec, puis dans l'air saturé et à une température plus élevée. Elles ont démontré nettement l'affaiblissement du pouvoir éclairant, dans une atmosphère chargée d'humidité.

Un brûleur à flamme plate, débitant 140 litres, type assez généralement employé pour lanternes publiques, conserve son intensité lumineuse dans l'air sec, mais il perd jusqu'à 11 0/0 dans l'air saturé d'humidité, surtout lorsque cette saturation est accompagnée d'une certaine élévation de température.

(*Génie civil.*)

Un précurseur de Franklin. — *Ciel et terre* a signalé récemment que Franklin a eu un précurseur italien ; c'était un médecin du nom d'Ignario, auteur d'un livre imprimé à Padoue en 1746, sous le titre : *De l'électricité et de la force électrique des corps.*

Dans ce volume l'auteur décrit l'expérience de Leyde et ajoute :

« Il faut cependant avouer que quelque grande » qu'on suppose la violence du courant, il est impos» sible qu'elle atteigne un pareil degré de force, à » moins d'admettre l'immense rapidité de la matière » subtile ignée qui constitue la foudre. Qui oserait » d'ailleurs nier que la foudre soit autre chose qu'une » matière électrique subtile portée au plus haut degré » de force ? Quelle fatale surprise éprouverait le pre» mier expérimentateur qui, ayant trouvé le moyen » artificiel de produire la foudre, succomberait victi» me de sa curiosité. »

Il est difficile de ne pas reconnaître, en présence d'un langage aussi précis, que le nom d'Ignario doit être placé, dans l'histoire de l'électricité atmosphérique, au premier rang, puisque ce ne fut qu'en 1748 que l'abbé Nolet signala aussi l'analogie et l'étroite relation qui existent entre les phénomènes de l'électricité et ceux de la foudre, analogie prouvée plus tard par Franklin.

Les falsifications du tabac. — Nul n'est obligé de fumer, mais ce n'est pas défendu non plus; il est bon toutefois que ceux qui ont cette mauvaise habitude sachent un des nouveaux dangers auxquels ils s'exposent. M. Sacc l'expose ainsi dans une lettre, adressée de Bolivie, au président de la Société de géographie :

« Monsieur le président,

» Vous devez savoir que beaucoup de personnes sont mortes aux Etats-Unis, pour avoir fumé certains tabacs préparés avec des substances vénéneuses. Comme les décès ont toujours été précédés par la perte de la vue, cela m'a fait penser qu'ils étaient dus à l'action du datropine, et m'engage à appeler l'attention de la Société sur la tendance toujours plus générale, qu'ont les fabricants de tabac à augmenter la force de leurs produits par l'addition de poisons stupéfiants, contre lesquels les fumeurs doivent se mettre en garde, et la police réagir énergiquement en exigeant la marque de fabrique des producteurs, et en soumettant leurs usines à des visites domiciliaires dirigées par la commission d'hygiène.

» Les substances employées sont des infusions de feuilles et débris de tabac, des feuilles de jusquiame, de belladone, d'opium et autres substances sans doute, que je ne connais pas. Pour faire bien apprécier la gravité et l'éminence du danger, il me suffira de dire que j'ai vu un fabricant de cigares acheter, en une seule fois, 100 kilos de feuilles sèches de belladone (*atropa belladona*). Je désire vivement que ce cri d'alarme soit entendu dans toutes les parties du monde, et y fasse reprendre l'usage du tabac pur. »

La canelle et la fièvre typhoïde. — On vient de découvrir que la canelle tuait le microbe de la fièvre typhoïde.

M. Chambarland, le collaborateur de M. Pasteur, aidé de MM. Cadéac et Meunier, a vérifié, à l'Institut de la rue Dutot, la puissance d'un nouvel engin.

Nous n'indiquerons pas ici leur façon de procéder, afin d'arriver droit au résultat. De leurs recherches, il faut conclure, que l'essence de canelle détruit le bacille de la fièvre typhoïde en douze heures, c'est-à-dire avec la même énergie que le sublime corrosif, qui tue tous les microbes en dix heures.

Ce qui achève de donner à cette découverte une importance extraordinaire, c'est que la vapeur de ces essences, c'est-à-dire l'atmosphère parfumée que l'on respire dans les pièces où l'on en a répandu, est également apte à détruire les germes morbides.

C'est une odeur aromatique très agréable que celle de la canelle. Au XVIe siècle, c'était le parfum de l'aristocratie. Il va redevenir à la mode, grâce aux recherches de l'Institut Pasteur, d'en mettre dans le linge, dans les mouchoirs, dans les eaux de toilette. On n'hésitera pas, en temps d'épidémie, à en répandre dans les dortoirs, dans les chambres à coucher, pour créer des atmosphères antiseptiques.

Voilà, du moins, un remède agréable à employer, et qui ne peut faire faire la grimace à personne.

BIBLIOGRAPHIE

Le lien conjugal et le divorce, mœurs israélites et mœurs païennes. Broché in 8°, Paris, Thorin, 9, rue de Médecis. Prix : 2 fr.

Tel est le titre sous lequel vient de paraître une étude concise et cependant complète, publiée par M. Jules Cauvière, ancien magistrat, professeur à l'Institut catholique de Paris. Les considérations morales, philosophiques, religieuses, ne manquent pas sur la matière du divorce. Mais, elles ne suffisent pas ; si l'on juge l'arbre par ses fruits, il est bon d'invoquer le témoignage de l'histoire pour apprécier la fatale institution rétablie dans notre code par la loi de 1884. L'auteur a conduit son enquête avec une rare probité scientifique. Il a consulté, on le voit aisément, toutes les sources; il a soumis à un contrôle rigoureux les assertions des écrivains de l'antiquité.

Un appareil puissant de notes renforce son texte, et cependant la rapidité et le relief de l'exposition ne perdent rien à cette documentation savante. L'histoire du divorce n'était pas encore écrite dans des conditions aussi vastes et à la lumière des dernières recherches. Le savant professeur de droit vient de combler une lacune. Aussi ne saurions-nous trop recommander son livre aux chrétiens studieux et en particulier aux ecclésiastiques qui veulent appuyer sur des faits précis la démonstration de leurs croyances.

Au nombre des pages qui piqueront le plus vivement la curiosité, signalons celles qui concernent l'Amérique, dont les vieilles coutumes sont encore si peu et si mal connues.

Pour donner, d'autre part, un aperçu du style de l'auteur et de la façon vive et saisissante dont il aborde sont sujet, citons ses premières lignes :

« Même sous le régime de la loi naturelle et en » faisant abstraction de l'idée de sacrement, on doit » dire que le mariage est, en principe, indissoluble. » Tout concourt à le démontrer : l'intention des con» joints au moment où ils se jurent une foi invio» lable, leur intérêt sainement entendu, car la » perspective du divorce suffit à troubler la paix » de leur ménage et à envenimer leurs dissenti» ments. L'intérêt des enfants n'offre pas un argu» ment moins pressant. Enfin, il convient d'invoquer » le caractère religieux, le sceau durable et solennel » qui sont imprimés au mariage dans tous les temps, » sous tous les cieux, chez les païens ou les chré» tiens, dans les coutumes brahmaniques comme » dans les mœurs des peuplades mexicaines révélées » à l'Europe au seizième siècle.

Souhaitons à ce substantiel et excellent travail, qui vient à son heure de trouver des lecteurs sérieux. Ils y recueilleront d'affligeantes lumières sur la moralité antique, mais aussi sans réticences et avec une constante gravité de langage. La suite, dont nous souhaitons l'apparition prochaine, nous montrera l'action bienfaisante de l'Eglise, instaurant des mœurs nouvelles sur la ruine du paganisme et de ses institutions.

Le chanoine Allègre.

A. BOUTRY, entrepr
36, rue de l'Espérance, Roubaix
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
SPÉCIALEMENT :
VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers
NIVELLEMENTS DE TERRAINS
GRAND MATÉRIEL
Fourniture et pose de voies ferrées
BATIMENT : Couverture, Zinguerie, Plomberie
RÉPARATIONS, CÉLÉRITÉ

PILULES COLBERT
Stomachiques, Apéritives et Dépuratives
Souveraines contre la *Constipation*, la *Bile*, les *Glaires* et *Etourdissements*.
3 FR. LA BOITE (60 PILULES)
Dépôt dans toutes les pharmacies. 22477

NOUVELLE CARTE DES BASSINS HOUILLERS

du Nord et du Pas-de-Calais

Par E. Vuillemin

En vente à la librairie du « Journal de Roubaix »

Cet ouvrage d'une utilité pratique incontestable s'adresse aux capitalistes, aux actionnaires, aux ingénieurs, aux Compagnies de transports, à tous les industriels qui de près ou de loin, ont à traiter pour la vente ou l'achat avec les Compagnies houillères.

L'auteur, dans un style clair et concis, fait un historique de la découverte des immenses gisements qu'au-delà du Rhin, jusqu'à Boulogne, dorment carrière, sur 420 kilomètres, à une exploitation qui va toujours croissant.

Ce n'est pas seulement par les cartes et par l'histoire des compagnies concessionnaires du bassin que M. Vuillemin a su rendre intéressant son ouvrage; des tableaux très habilement groupés nous présentent par périodes décennales et bi-décennales de 1880 :

La production de chaque Compagnie houillère.
Le nombre des ouvriers et les salaires.
Le prix des ventes des houilles.
Le prix de vente des actions.
Les dividendes distribués.

Puis, la même étude est reprise pour la période comprise entre 1880 et 1888, et le chapitre suivant nous donne la curieuse statistique de la production des bassins du Nord et du Pas-de-Calais par compagnie, depuis l'origine jusqu'en 1889.

Les 200 pages de ce volume contiennent une essence des documents considérables qu'on ne rencontre qu'épars et non coordonnés.

C'est l'histoire du bassin, dans son passé, dans son présent, c'est pour les chauvinants, l'aperç